



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020, À 20 h 53, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation autorise les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et elle est accessible le lendemain soir sur le site Web de la Ville (www.ville.baie-comeau.qc.ca). De plus, la retranscription intégrale des délibérations du conseil est rapportée au présent procès-verbal.

Le maire souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20 h 53.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Alors que tous les membres du conseil étaient présents en comité général, il a été décidé à l'unanimité de tenir une séance extraordinaire, conformément aux articles 323 et 325 LCV.

Considérant que tous les membres du conseil ont renoncé par écrit à l'avis de convocation.

<i>Original signé</i>	<i>Original signé</i>
_____ Yves Montigny, maire	_____ Sylvain Girard, conseiller
<i>Original signé</i>	<i>Original signé</i>
_____ Réjean Girard, conseiller	_____ Alain Charest, conseiller
<i>Original signé</i>	<i>Original signé</i>
_____ Mario Quinn, conseiller	_____ Alain Chouinard, conseiller
<i>Original signé</i>	<i>Original signé</i>
_____ Onil Lévesque, conseiller	_____ Viviane Richard, conseillère



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Original signé

Martine Salomon, conseillère

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter l'ordre du jour comme rédigé ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Avance de fonds - Hockey junior Baie-Comeau (Drakkar)
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. AVANCE DE FONDS - HOCKEY JUNIOR BAIE-COMEAU (DRAKKAR)

Monsieur François Corriveau : Monsieur le maire, ce qu'on a comme demande c'est de la part de Hockey junior Baie-Comeau, qui est le gestionnaire du club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. concernant la concession du Drakkar la Ligue de hockey junior majeur du Québec à l'effet qu'étant donné la décision de la ligue de hockey junior majeur du Québec de procéder à la tenue d'une saison 2020-2021 à compter du 1^{er} octobre 2020, et ce, sans spectateurs, on va avoir un problème au niveau des entrées de fonds pour faire fonctionner ce club. La Ville est propriétaire de la concession et il est demandé au propriétaire de faire une avance de fonds additionnelle de l'ordre de 600 000 \$ qui pourrait être dégressif, c'est-à-dire qu'on verserait à mesure des besoins de fonctionnement du club.

Cette aide financière-là est toujours une avance de fonds jusqu'à l'obtention d'une aide financière du Gouvernement du Québec qui est espérée d'ici la fin de la saison, idéalement d'ici les prochaines semaines parce que le club, sans spectateurs, sans revenus de bar, de restaurant, de vente de billets de saison, de billetterie et ainsi de suite, est dans l'impossibilité de procéder au bon fonctionnement de toutes ses activités, alors ils demandent cette aide-là au propriétaire. Donc comme propriétaire, je vous formule la recommandation moi-même comme président de Hockey junior Baie-Comeau et comme président aussi de Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc., de fournir à notre partenaire l'aisance financière dont il a besoin. Selon aussi les budgets des années passées au niveau de l'établissement de ce que ça coûte pour faire fonctionner une saison du Drakkar, il n'y a pas de frais exceptionnels qui sont demandés. La ligue a rebrassé aussi ses calendriers au niveau des divisions afin de réduire les frais de déplacement, mais ça suffit pas à compenser pour les pertes qu'on va y avoir à exploiter un club sans revenus.

Monsieur Yves Montigny : Si je comprends bien c'est sous forme de prêt, on pourrait prendre le temps de lire à voix haute la proposition qui est recommandée par la Ville de Baie-Comeau pour le conseil, ça va nous permettre à tout le monde d'avoir en tête exactement le libellé comme tel. Madame la greffière ?

Madame Annick Tremblay : Donc il est proposé de donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2020-30 et d'accorder une avance de fonds jusqu'à un maximum de 600 000 \$ à Hockey junior Baie-Comeau, versée selon les besoins, afin que le club poursuive ses activités durant la saison 2020-2021. Cette avance devra être remboursée à la Ville au plus tard à la fin de la saison 2020-2021.

Monsieur Montigny : Parfait, est-ce qu'il y a des conseillers qui souhaiteraient prendre la parole sur cette résolution ?

Rés. 2020-293



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Monsieur Alain Charest : Moi monsieur le maire, j'aimerais appeler le vote là-dessus parce que personnellement, si je peux peut-être m'exprimer avant le vote, c'est que comme l'avance qui nous est proposée par le gouvernement est très hypothétique, je devrai moi voter contre cette idée-là de faire une avance de fonds de 600 000 \$ au club junior pour les raisons qui m'habitent que j'ai un petit peu peur que le club ne puisse pas rencontrer ses obligations. Donc je voterai contre.

Monsieur Montigny : Parfait, je vous ai entendu. Quelqu'un d'autre voudrait exercer son droit de parole ? Allez-y, monsieur Girard.

Monsieur Réjean Girard : Je vais sur le même sens que monsieur Charest, je sais pas si...

Monsieur Montigny : Plus fort s'il-vous-plaît, on a besoin de vous entendre, c'est enregistré je vous demanderais de parler un petit peu plus fort SVP, on n'a pas de micro dans la salle ce soir.

Monsieur Réjean Girard : Ok, y a pas de trouble. Je vais y aller selon monsieur Charest, parce que j'ai les mêmes appréhensions que ça commence à faire de l'argent. On est rendus là à un total de 1 500 000 \$, fait que moi je vote contre.

Monsieur Montigny : Parfait, quelqu'un d'autre voudrait prendre la parole ? Madame Salomon, on vous écoute.

Madame Martine Salomon : Je vas toujours dans le même sens que les deux collègues, mais je, je suis pas capable d'acquiescer qu'on aille pour 600 000 \$ à ce moment-ci de l'année quand que, les citoyens ont de la misère, y a du monde qui ne travaille pas, y a des gens qui vont perdre leur emploi, y a peut-être des entreprises qui vont fermer puis on va aller donner 600 000 \$ à un club de hockey ? Je suis pas capable d'y aller en faveur, même si oui je suis en faveur des, comment dire même si je suis en faveur que oui, on a fait des pas dans le bon sens pour restructurer le club, ces choses-là, mais compte tenu de tous les éléments que j'ai avancés, je suis pas capable d'acquiescer et d'avancer le 600 000 \$.

Monsieur Montigny : Est-ce qu'il y a d'autres conseillers qui veulent prendre la parole ? Viviane Richard ?

Madame Viviane Richard : Malgré, malgré ce qu'on vient de dire, je pense que c'est pas le temps actuellement de mettre la clé dans la porte du Drakkar. On a fait, on a eu des recommandations par les membres, on est en processus de justement refaire toute la gestion de ce club-là. Je pense qu'on se doit de leur donner une dernière chance de revoir toute la gestion pour en venir éventuellement, dans un laps de temps assez court, à ce que ce club-là enfin, rapporte ce qu'il devrait rapporter à la Ville de Baie-Comeau. Donc, je vais voter pour, parce que je sais que la gestion va se faire de façon excessivement rigoureuse et que pour les amateurs de hockey à Baie-Comeau, ça va être à eux, après, à encourager le club pour qu'enfin il devienne, qu'il nous rapporte et qu'il rapporte à tous les citoyens de Baie-Comeau. Il sera temps de revoir cette décision-là dans une année suivante. Donc je vais voter pour le prêt, au besoin, jusqu'à un maximum de 600 000 \$.

Monsieur Montigny : Est-ce qu'il y a d'autres conseillers ? Monsieur Girard ? Sylvain Girard ?

Monsieur Sylvain Girard : Je vais aller comme la conseillère Viviane Richard, je souhaiterais que le club de hockey le Drakkar doit rester et j'ai confiance au palier gouvernemental et à l'aide gouvernementale qui va venir, je suis sûr et certain, on va avoir de l'aide pour passer au travers de cette saison en cette période de pandémie, puis on va garder le bateau à flot et passer au travers de cette vague. Pour, monsieur le maire.

Monsieur Montigny : Merci. Monsieur Lévesque ?

Monsieur Onil Lévesque : Personnellement, je vais voter pour aussi. Il faut comprendre que la situation que vit le Drakkar aujourd'hui c'est une situation qui est imposée par la ligue, avoir une saison de hockey sans spectateurs, avec pratiquement aucun revenu sauf les commanditaires, fait que je pense que la Ville de Baie-Comeau, le conseil, on avait pris la décision de relancer le club, faire du renouveau et on doit pas lâcher prise. C'est pas nouveau, la situation qu'ils vivent présentement c'est la faute de personne, c'est le COVID, bien entendu, et on se doit, je pense, de les supporter. J'ai quand même le Drakkar tatoué sur le coeur comme bien d'autres membres, je pense que c'est pas le temps de lâcher prise, c'est justement, on a demandé à la population de s'impliquer au niveau du conseil, au niveau



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

de la gouvernance, je pense que ça nous appartient aussi comme ville, comme conseillers, de les supporter jusqu'au bout, fait que je vous remercie.

Monsieur Montigny : Est-ce qu'il y avait un autre conseiller qui voulait prendre la parole ? Monsieur Alain Chouinard, par la suite c'est monsieur Mario Quinn, après ça tous les conseillers auront mentionné leur point de vue, je vais conclure.

Monsieur Alain Chouinard : Bon, moi, je vais voter oui. Je considère que, comme monsieur Lévesque l'a dit, y a un nouveau conseil d'administration qui est en train de se former, j'en fais partie, et puis on est très confiants, on a décidé de partager le conseil d'administration avec les partisans, avec des membres d'entreprises de la région qui ont à coeur la poursuite du Drakkar, et puis suite suite au rapport de l'ENAP, on a un rapport qui était là, qui donnait les bonnes bases pour repartir ça en neuf, et c'est ce qu'on va mettre en place. Comme monsieur Girard l'a dit, je suis très confiant moi aussi de l'aide gouvernementale qui va rentrer bientôt, qui va aider le Drakkar et qui va permettre au club de continuer cette année. Le COVID, personne l'a voulu, mais c'est une situation qu'on doit vivre présentement, le Drakkar doit la vivre, la situation n'était pas facile avant, et avec le COVID évidemment, ça a encore empiré les choses, et puis pas de spectateurs dans l'aréna, bien évidemment, pas de revenus pour le club. Alors, pour toutes ces raisons moi je vote oui et puis, en espérant que le Drakkar va continuer cette année. Merci.

Monsieur Montigny : Monsieur Mario Quinn avait demandé la parole. Monsieur Quinn, c'est à vous.

Monsieur Mario Quinn : Oui, j'ai écouté les propos de mes collègues, madame Richard, monsieur Chouinard, monsieur Lévesque, et j'endors entièrement leurs propos. Par le passé, on a toujours aidé le Drakkar. Les concitoyens de Baie-Comeau sont fiers d'avoir un club de hockey et compte tenu qu'on nous a mentionné qu'on pouvait recevoir une aide gouvernementale dans un contexte où c'était plus difficile, le Drakkar, le COVID, etc., moi je propose et je suis entièrement d'accord pour l'aide qui nous est demandée aujourd'hui.

Monsieur Montigny : Merci monsieur Quinn. D'abord, je dois vous dire que c'est une décision importante que nous avons à prendre ce soir comme conseil municipal. Il faut pas oublier une chose, la Ville de Baie-Comeau est propriétaire du Drakkar de Baie-Comeau. Les citoyens de Baie-Comeau sont propriétaires de leur équipe de hockey. Les citoyens de la Ville de Baie-Comeau se l'approprient et sont en train présentement de devenir encore plus partie prenante de la gouvernance du Drakkar. On a mis en place un nouveau modèle de gouvernance du Drakkar, on a franchi des étapes, on a toujours été transparents, on l'a toujours amené au conseil municipal, il y a même un conseiller qui a fait une proposition pour mettre clairement un échancier mis en place qu'on a adopté, ce qu'on a mis en place, et actuellement, la période de mise en candidature des nouveaux, de ceux qui vont faire la nouvelle gouvernance, les nouveaux administrateurs du Drakkar, est en train de se finaliser. Je peux vous dire que je suis extrêmement satisfait de la réponse des citoyens, comment les citoyens ont pris à coeur tout ce renouvellement de la gouvernance. Les citoyens sont aussi très fiers de la nouvelle équipe hockey, qui s'est à la fois transformée, mais qui est aussi assurée de la progression des bons piliers qu'on avait en place dans l'équipe. Alors on a un bel élan actuellement, on est sur un bel élan au Drakkar, c'est triste que la COVID arrive dans la même période qu'au moment où on est en train de se restructurer l'ensemble de notre organisation. Parce qu'on aurait pas besoin d'aller avec cette demande de subvention, en fait pas une subvention plutôt, mais de prêt. C'est vraiment un prêt qu'on fait temporaire à notre organisation pour qu'elle soit capable de passer au travers cette crise de la COVID, parce que tout est en place actuellement pour la renaissance d'une belle équipe qui va avoir un nouveau modèle de gouvernance avec une participation accrue des partisans, des citoyens, à l'ensemble de cette gouvernance. Il y aura des postes à l'élection pendant la prochaine assemblée générale annuelle, je vous invite à surveiller ce qu'on va mettre public dans les prochains jours, le nouveau, en fait le conseil d'administration actuel est en train de mettre en place la nouvelle gestion et il y aura des annonces qui seront faites, de la publicité qui sera mise en place pour la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu dans quelques semaines, pour être capables vraiment de relancer la gouvernance de cette équipe. Alors aujourd'hui, je suis fier de vous dire que je vais appuyer, je veux absolument à voter pour ça, le maire est pas toujours obligé de voter, mais je veux le faire, j'y crois au Drakkar, je suis un maire qui y croit, on va travailler pour toujours que ça marche, on va s'assurer que les finances publiques soient bien respectées, on va s'assurer aussi de faire un suivi très serré des dépenses de l'organisation, c'est pour ça qu'on a une proposition ici au vote ce soir, qui s'assure d'avoir un 600 000 \$ maximum, suivi par la Ville, par l'équipe de la



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

trésorerie, pour s'assurer de dépenser l'argent qu'on a réellement besoin dans le contexte où on n'a pas de spectateurs.

Alors ça m'amène à annoncer que je voterai pour, alors je vais appeler le vote. Je vais demander aux personnes qui s'opposent d'abord à la proposition, de le faire à main levée et je vais nommer les noms pour être certain, les gens parce qu'ils ne peuvent pas le voir visuellement. Alors, première personne qui s'oppose, madame Martine Salomon, deuxième personne, monsieur Alain Charest, troisième personne, monsieur Réjean Girard. Les personnes qui sont pour maintenant, levez la main. Monsieur Alain Chouinard, monsieur Mario Quinn, monsieur Onil Lévesque, monsieur Sylvain Girard, Yves Montigny, oui, Viviane Richard. Parfait, la proposition est adoptée à la majorité.

Rés. 2020-294

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2020-30 et d'accorder une avance de fonds jusqu'à un maximum de 600 000 \$ à Hockey junior Baie-Comeau, versée selon les besoins, afin que le club poursuive ses activités durant la saison 2020-21. Cette avance devra être remboursée à la Ville au plus tard à la fin de la saison 2020-2021.

Monsieur Alain Charest demande le vote sur ce projet de résolution.

Se prononcent contre les conseillers Alain Charest et Réjean Girard ainsi que la conseillère Martine Salomon.

Se prononcent en faveur la conseillère Viviane Richard ainsi que les conseillers Sylvain Girard, Onil Lévesque, Alain Chouinard, Mario Quinn et le maire, monsieur Yves Montigny.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

6. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 21 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2020-295